

## 1. A qui dois-je envoyer quels éléments ?

	Service de certification MINERGIE® (Fribourg)	Autorités communales	Office romand de certification MINERGIE-P® (Fribourg)	Office alémanique de certification MINERGIE-P® (Horw)	Nbre d'exemplaires de dossier à fournir	Pour les bâtiments des cantons de :	Subventions :	Remarques :
<b>Demande de certificat MINERGIE®</b>	X				1	NE, GE, FR, VD et VS. Pour les autres cantons romands, service cantonal de l'énergie (JU, BE).	Le formulaire de demande de subventions s'obtient auprès du Service cantonal de l'énergie.  Toutes les demandes de subventions (MINERGIE®, solaire, bois...) doivent être jointes à la demande de label.	Justificatifs à joindre à la demande de label selon la check-list et avec un bordereau d'envoi mentionnant l'objet de l'envoi et les éléments fournis.  Mentionner clairement s'il s'agit de compléments à un dossier déjà envoyé.
<b>Demande de certificat MINERGIE-P® en langue française</b>			X		1	Toute la Suisse. La langue de la demande fait foi.		
<b>Demande de certificat MINERGIE-P® en langue allemande</b>				X	1	Toute la Suisse. La langue de la demande fait foi.		
<b>Demande de certificat MINERGIE-ECO®</b>	X				2	NE, GE, FR, VD et VS. Pour les autres cantons romands, service cantonal de l'énergie (JU, BE).		
<b>Demande de certificat MINERGIE-P-ECO® en langue française</b>			X		2	Toute la Suisse. La langue de la demande fait foi.		
<b>Demande de certificat MINERGIE-P-ECO® en langue allemande</b>				X	2	Toute la Suisse. La langue de la demande fait foi.		
<b>Demande de permis de construire d'un bâtiment MINERGIE®</b>		X			-	Toute la Suisse.	Demandes de subventions à joindre au dossier de demande de label MINERGIE®	
<b>Demande de permis de construire d'un bâtiment traditionnel</b>		X			-	Toute la Suisse.	Les demandes de subvention sont à envoyer aux autorités publiques compétentes.	
<b>Compléments et correctifs à une demande de certificat</b>	-	-	-	-	-	Toute la Suisse.		Les compléments et correctifs sont à adresser directement <b>au contrôleur du dossier</b> mentionné dans l'accusé de réception du dossier de demande de label.  Mentionner lors d'envois de compléments qu'il s'agit de <b>compléments à un dossier</b> .

## 2. Quelle norme et quelle version de demande de certificat utiliser ?

En 2012, uniquement la norme SIA 380/1 (version 2009) avec le formulaire MINERGIE® 13a (solution globale) ou le formulaire Minergie SS3 pour les solutions standard

## 3. A quel moment dois-je envoyer le dossier ? (coordination entre la demande de permis de construire et la demande MINERGIE®, respectivement bonus d'utilisation du sol et subventions)

### a. Le bâtiment bénéficie d'un bonus d'utilisation du sol MINERGIE®

Fournir la demande de label avant ou en même temps que la demande de permis de construire. Les autorités publiques demandent le certificat provisoire MINERGIE® avant d'allouer le bonus, respectivement le permis de construire.

### ➤ Le bâtiment ne bénéficie pas d'un bonus d'utilisation du sol MINERGIE®

La demande de label peut être fournie après la demande de permis de construire.

En cas de doute, veuillez prendre directement contact avec le Service cantonal de l'énergie du canton sur lequel se trouve le bâtiment à certifier.

## 4. A qui dois-je m'adresser en cas de besoin d'encadrement dans le cadre d'une demande MINERGIE®

### a. Vous n'avez pas encore déposé le dossier de demande de label MINERGIE®

#### QUESTIONS DE BASE

(Ce que chaque personne en charge d'un dossier devrait savoir de par sa formation et son expérience professionnelle dans l'optimisation énergétique des bâtiments)

1. [http://www.minergie.ch/documents\\_minergie.html](http://www.minergie.ch/documents_minergie.html)
  - Documents importants (règlement MINERGIE®, aide à l'utilisation, ...);
  - Différentes pages sur le site;
2. Un collègue de votre entreprise;
3. Formation continue spécifique.

#### QUESTIONS PARTICULIERES ET SPECIFIQUES

1. Un collègue de votre entreprise;
2. Le service cantonal de l'énergie du canton sur lequel se trouve le bâtiment à certifier.

### ➤ Vous avez déposé un dossier de demande de label MINERGIE® et vous devez fournir des compléments

1. [http://www.minergie.ch/documents\\_minergie.html](http://www.minergie.ch/documents_minergie.html)
  - Documents importants (règlement MINERGIE®, aide à l'utilisation, ...);
2. Un collègue de votre entreprise;
3. Formation continue spécifique;
4. En dernier recours, l'ingénieur en charge du contrôle de votre dossier (selon l'ampleur des compléments et le type d'encadrement, une facturation supplémentaire pourra être faite)

## 5. Quels sont les délais de la certification ?

### a. Votre dossier est complet et correct

En tenant compte des délais de la poste, des travaux administratifs d'enregistrement, des travaux de contrôle et la réalisation du label provisoire : 20 jours ouvrables (hors vacances scolaires).

### b. Votre dossier est incomplet et/ou incorrect

Le dossier n'est pas complet ou des erreurs ne permettent pas de donner un label provisoire.

Un courriel de demande de compléments et de corrections est envoyé à l'auteur du justificatif avec copie à l'architecte, dans les 10 jours ouvrables qui suivent la date du tampon postal apposé sur l'enveloppe du dossier enregistré par le SCM. Dès réception des éléments complets et corrects : 20 jours ouvrables (hors vacances scolaires) pour la finalisation du contrôle.

Après 2 demandes de compléments, soit le dossier est renvoyé au requérant avec un préavis négatif, soit l'ingénieur en charge du dossier de la demande de certification est contacté, afin qu'il finance la suite des opérations pour obtenir la certification. La suite du contrôle ne se fera qu'après financement des prestations de contrôle supplémentaires à fournir.

## 6. Qui finance les travaux de certification ?

- a) L'entité mentionnée sur la demande de label en ligne A6 « Adresse de facture » ;
- b) Sans mention en ligne A6, par défaut, le planificateur 1 mentionné en ligne A3 ;
- c) Dès le 3<sup>ème</sup> contrôle en raison d'erreurs de calculs ou de dossier incomplet, l'auteur du justificatif. En cas de refus de paiement, le dossier est retourné au requérant avec un préavis négatif.

## 7. Adresses utiles

Service de certification MINERGIE® (Fribourg)	Services cantonaux de l'énergie	Office romand de certification MINERGIE-P® (Fribourg)	Office alémanique de certification MINERGIE-P (Horw)
Service de certification MINERGIE® c/o Bureau EHE SA Rte de la Fonderie 2 1700 Fribourg <a href="mailto:certification@minergie.ch">certification@minergie.ch</a>	Voir sous <a href="http://www.crde.ch">www.crde.ch</a> ou <a href="http://www.minergie.ch/services-cantonaux-de-lenergie.html">http://www.minergie.ch/services-cantonaux-de-lenergie.html</a>	Office romand de certification MINERGIE-P® c/o Bureau EHE SA Rte de la Fonderie 2 1700 Fribourg <a href="mailto:certification@minergie.ch">certification@minergie.ch</a>	Office alémanique de certification MINERGIE-P® Technikumstrasse 21 6048 Horw <a href="mailto:minergie-p@minergie.ch">minergie-p@minergie.ch</a>

## 8. Liens utiles pour les demandes de label

Ces documents sont mis à jour régulièrement, merci d'en tenir compte !

Comment réaliser un dossier correctement ?	Documents importants	Informations diverses
- Check liste ; - Dossier modèle ; - Formulaire de contrôle : <a href="http://www.minergie.ch/documents_minergie.html">http://www.minergie.ch/documents_minergie.html</a>	- Règlement MINERGIE® ; - Aide à l'utilisation MINERGIE® ; <a href="http://www.minergie.ch/documents_minergie.html">http://www.minergie.ch/documents_minergie.html</a> - Règlement MINERGIE-P® ; - Aide à l'utilisation MINERGIE-P® ; <a href="http://www.minergie.ch/documents_minergie-p.html">http://www.minergie.ch/documents_minergie-p.html</a> - Règlement MINERGIE-ECO® ; <a href="http://www.minergie.ch/documents_minergie-eco.html">http://www.minergie.ch/documents_minergie-eco.html</a>	- Formation continue : <a href="http://www.minergie.ch/formation_continue.html">http://www.minergie.ch/formation_continue.html</a> - Partenaires spécialistes MINERGIE® : <a href="http://www.minergie.ch/partenaires-specialistes-minergie.html">http://www.minergie.ch/partenaires-specialistes-minergie.html</a>